

Paris, le 8 mars 2024

**RAPPORT DE JURY DE  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
PRINCIPAL DE DEUXIÈME CLASSE  
DE L'Insee**

**2023**

Le jury a veillé à noter ici toutes les consignes utiles aux candidats. C'est donc un document essentiel pour la préparation de l'examen professionnel qui s'adresse aux futurs candidats.

## SOMMAIRE

1 – Présentation de l'examen professionnel.....	3
1.1 Conditions d'accès à l'examen professionnel.....	3
1.2 Nature et programme de l'épreuve.....	3
1.3 Composition du jury.....	3
2 – Les candidats.....	3
2.1 Nombre d'inscrits et de présents.....	3
2.2 Les lauréats.....	3
3 – L'épreuve d'admission.....	4
3.1 Généralités.....	4
3.2 Le dossier de présentation du parcours.....	4
3.3 Appréciation des travaux des candidats 2022.....	4
3.3.1 L'exposé.....	4
3.3.2 Les échanges.....	4
3.3.3 Les notes.....	5
4 – Les attentes du jury.....	5
4.1 L'exposé.....	5
4.2 Les échanges.....	6
5 – Conclusion.....	6
ANNEXES.....	7
I – Textes de référence.....	7
II – Dossier de présentation.....	8
III – Composition du jury 2023.....	9
IV – Statistiques.....	10

# 1 – PRÉSENTATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques est possible par examen professionnel depuis 2015.

Un examen professionnel pour l'accès à ce grade a été ouvert au titre de l'année 2023, en application de l'arrêté du 5 juillet 2017 qui en fixe les modalités d'organisation (cf. annexe I).

Le nombre de postes ouverts pour cet examen était fixé à 6.

## 1.1 Conditions d'accès à l'examen professionnel

Pour pouvoir être promu au grade de principal de 2<sup>e</sup> classe par la voie de l'examen professionnel, les adjoints administratifs de l'Insee doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir atteint le 4<sup>e</sup> échelon d'un grade situé en échelle C1 ;
- justifier d'au moins trois années de services effectifs dans leur grade.

Les conditions de détention de l'échelon dans le grade et d'ancienneté de services effectifs s'apprécient au 31 décembre 2023.

## 1.2 Nature et programme de l'épreuve

Selon l'arrêté du 5 juillet 2017, l'examen professionnel comporte une épreuve orale unique d'admission. Cet oral d'une durée de 20 minutes consiste en un entretien avec le jury portant sur le parcours professionnel du candidat et les acquis de son expérience.

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours (cf. annexe II).

Cette épreuve est notée de 0 à 20, toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Le jury dresse alors la liste de classement des candidats admis, par ordre de mérite.

## 1.3 Composition du jury

L'arrêté fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'Insee organisé au titre de l'année 2023, a été pris en date du 27 septembre 2023 (cf. annexe III).

# 2 – LES CANDIDATS

## 2.1 Nombre d'inscrits et de présents

9 candidats se sont inscrits à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'Insee (7 femmes et 2 hommes). L'âge des candidats s'échelonne de 25 à 54 ans, l'âge moyen étant de 36 ans.

Les 9 candidats ont été convoqués. Au final 6 candidats se sont présentés à l'épreuve orale. Un candidat a renoncé à passer le concours et 2 autres ayant été promus au choix ont également renoncé à la voie d'accès par concours.

## 2.2 Les lauréats

La liste d'admission comprend 6 femmes, d'un âge compris entre 25 et 54 ans.

Des statistiques plus détaillées sur les candidats sont présentées en annexe IV. Elles sont à prendre avec prudence, vu le faible nombre d'inscrits, de présents et de lauréats.

## 3 – L'ÉPREUVE D'ADMISSION

### 3.1 Généralités

L'épreuve unique d'admission s'est déroulée les 21 et 22 novembre 2023.

Elle est composée d'un entretien avec le jury qui débute par la présentation du parcours professionnel, en 5 minutes, suivie par 15 minutes d'échanges sur le parcours du candidat et les acquis de son expérience.

L'ensemble des candidats a été interrogé en présentiel, au bâtiment annexe de la Direction Générale, en proche banlieue parisienne.

Les membres du jury tiennent à remercier les candidats et les membres de la section « concours et examens » pour leur adaptabilité, leur professionnalisme et la qualité des conditions de déroulé de l'examen.

### 3.2 Le dossier de présentation du parcours

Le dossier de présentation du parcours est un support essentiel pour organiser la conversation avec le jury et favoriser les échanges, mais il n'intervient pas dans la notation. Il doit être clair, précis et retracer toute la carrière du candidat depuis la fin de sa scolarité. Il doit être présenté dans l'ordre chronologique inverse, du plus récent au plus ancien.

Le jury doit pouvoir retracer l'enchaînement des postes du candidat, sans se poser de questions. Le poste occupé doit être précisé : par exemple, « Insee – Direction Régionale – Service d'administration des ressources » ne suffit pas, il faut au moins indiquer « gestionnaire x » ou « assistant y », et non poste « poste de catégorie C ».

Dans l'ensemble, les candidats rédigent convenablement leur dossier même s'il est parfois difficile de s'y retrouver sans date ou sans durée précise, voire quand le poste occupé est renseigné par un statut uniquement, et non par une fonction.

### 3.3 Appréciation des travaux des candidats 2022

Le jury constate un meilleur niveau de prestation, certainement lié à la diversité et la mixité de certains parcours. Le niveau d'exigence de l'examen s'en trouve par conséquent rehaussé. Certains candidats semblent même avoir le profil pour présenter le concours de contrôleur.

#### 3.3.1 L'exposé

Dans l'ensemble, les candidats sont bien préparés. Très peu de candidats ont gardé quelques notes devant les yeux ; peut-être pour ne pas être tentés de les lire. Quasiment tous les candidats ont suivi un plan, cependant sans toujours l'annoncer explicitement. Le jury tient à préciser qu'il apprécie une annonce de plan.

Cette année, peu de candidats ont eu du mal à respecter le temps de présentation de 5 minutes. Les candidats disposaient d'un chronomètre fourni par l'administration et une horloge avec trotteuse était également disponible dans la salle. De fait, quelques candidats ont fait un exposé légèrement trop court et un candidat s'est laissé déborder par le temps, sans toutefois qu'il ait fallu l'interrompre.

#### 3.3.2 Les échanges

Dans l'ensemble les candidats ont su montrer leur intérêt pour l'Insee et leur métier actuel. Quelques candidats ont mentionné leur intérêt pour passer prochainement.

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent bien leur travail et savent l'expliquer. La majorité sait également expliquer l'amont et l'aval (les tenants et les aboutissants) de leurs tâches. Moins nombreux sont les candidats qui savent à qui et à quoi sert leur travail *in fine*.

Peu de candidats ont montré un manque d'ouverture, de recul et de perspectives par rapport à l'activité professionnelle. Et en cela, les échanges ont été nourris.

Certains candidats ont tendance à développer longuement leur réponse. C'est une perte de temps : la durée de l'échange étant très courte, la discussion portera sur moins de thèmes ou abordera moins de facettes de leur carrière. Il est donc important que les candidats aillent à l'essentiel dans chaque réponse afin de présenter un maximum de compétences et de connaissances.

Les membres du jury n'hésitent pas à interrompre les candidats trop bavards, qui joueraient, consciemment ou inconsciemment, la montre. L'objectif est de cerner leurs compétences, leurs connaissances et leur motivation.

### 3.3.3 Les notes

Les notes s'échelonnent de 11 à 19 sur 20. La moyenne générale de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe est de 15,25 pour l'année 2023.

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	<b>Année 2023</b>	Année 2022	Année 2021	Année 2020	Année 2019	Année 2018	Année 2017	Année 2016	Année 2015
Moyenne générale	<b>15,25</b>	15,4	16,1	16,3	15,3	15,5	15,9	15,8	14,2
Note la plus élevée	<b>19</b>	20,0	20,0	20,0	19,5	18,0	19,0	19,5	17,5
Note la plus faible	<b>11</b>	11,5	10,0	12,75	12,5	12,5	12,75	10,5	10,0
Note médiane	<b>15,25</b>	14,75	16,25	15,75	15,3	16,0	16,5	16,5	15,5
Nombre de notes éliminatoires	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de candidats inscrits	<b>9</b>	8	10	13	11	10	5	7	11
Nombre de candidats présents	<b>6</b>	7	6	11	11	8	5	7	10
Nombre de postes	<b>6</b>	5	4	5	3	3	4	4	4

## 4 – LES ATTENTES DU JURY

Tout comme les années antérieures, le jury a considéré que le format de l'examen, 5 minutes d'exposé suivies de 15 minutes de questions, répondait bien à l'objectif de changement de grade.

Ce cadre devrait permettre aux candidats de faire une présentation courte et structurée en 5 minutes puis de répondre à une série de questions centrées sur leur travail à l'Insee et aussi parfois sur leurs expériences passées.

### 4.1 L'exposé

**Le jury recommande aux candidats de préparer un exposé structuré de leur parcours professionnel** qui ne se résume pas à la reprise mécanique d'un *curriculum vitae* (CV) écrit. Il n'est pas pénalisant de disposer de notes qui peuvent rassurer le candidat et éviter un stress qui peut engendrer des présentations ne respectant pas la durée impartie. En revanche, lire de façon mécanique ses notes est à proscrire. À l'inverse, apprendre par cœur puis réciter, ou bien, parler d'une voix monocorde donnant l'impression de réciter ne sont pas appréciés du jury.

Le candidat doit trouver une technique qui lui permette de se présenter en 5 minutes d'une manière claire, concise et agréable ; savoir capter l'attention du jury sera toujours un plus.

Le jury est sensible à une présentation qui ne s'appuie pas systématiquement sur un plan chronologique. Le jury apprécie les candidats qui savent prendre un peu de recul et sont capables de synthétiser les compétences acquises au cours de leur carrière.

## 4.2 Les échanges

Le temps imparti de 15 minutes, reste court. De ce fait, le candidat doit pouvoir répondre à un éventail très large de questions pour aborder sa carrière de départ, sa carrière aujourd'hui et sa future carrière. L'important est de répondre de manière synthétique pour aborder un maximum de facettes de sa carrière.

Le choix des termes employés est primordial. Le candidat doit savoir définir précisément chaque terme, chaque sigle qu'il utilise et doit être en mesure d'expliquer clairement ses responsabilités dans les travaux menés. Le candidat doit mettre en avant ce qu'il réalise et non ce que réalise l'équipe à laquelle il appartient. Il doit savoir parler de ses propres travaux, au sein de son équipe et avec sa hiérarchie sans jamais employer le « on ».

Le candidat doit être capable de donner des précisions sur les tâches et les compétences qu'il a évoquées dans l'exposé ou le dossier de présentation. De même, il doit être capable de développer les sigles qu'il a utilisés. Il est donc fortement conseillé de préparer sa prestation.

Le jury souhaiterait également que les candidats prennent du recul par rapport à leurs fonctions pour être en mesure de situer leurs travaux dans un environnement plus large et qu'ils aient de façon générale une meilleure connaissance des missions et de l'organisation de l'Insee.

**Le jury le répète tous les ans : s'intéresser à l'amont et à l'aval de son travail permet de nourrir les échanges.**

Et pour cela, le candidat doit se préparer à répondre à une série de questions, du genre :

\* *qu'est-ce-que je fais ?*

\* *avec qui ?*

\* *avec quoi ?*

\* *à quoi cela sert-il ?*

\* *pour qui ?*

\* *pourquoi ?*

...

## 5 – CONCLUSION

Cette année était particulière au regard du nombre de postes et de candidats qui se sont présentés à l'**oral**.

Le nombre de postes est faible : 6 cette année. Et le nombre de candidats qui se sont présentés à l'oral était également de 6.

Aucun candidat n'a démerité. Ainsi, l'intégralité des postes ouverts au concours a été pourvue. Ce n'est pas parce qu'il y a autant de candidats que de postes ouverts que l'ensemble des candidats est reçu. Le jury s'autorise de ne pas retenir un candidat qui clairement n'aurait pas été à la hauteur des attentes du concours.

# ANNEXES

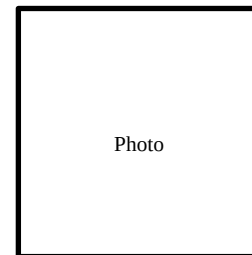
## I – Textes de référence

Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État

Arrêté du 5 juillet 2017 relatif aux modalités d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques

Arrêté du 23 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe du corps des adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques

## II – Dossier de présentation



### DOSSIER POUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE D ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE

#### VOTRE IDENTITE

Civilité : M ou Mme

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Nom de naissance :

#### VOTRE UNITE D'AFFECTION

Établissement et service d'affectation où vous exercez vos fonctions :

#### RECONSTITUTION DU PARCOURS PROFESSIONNEL (depuis la fin de la scolarité)

Employeur	Service	Poste occupé	Dates du plus récent au plus ancien



### III – Composition du jury 2023

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la  
souveraineté industrielle et numérique

#### Arrêté du 27 septembre 2023

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel ouvert en 2023 pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 relatif aux modalités d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe du corps des adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

#### Arrête

**Art. 1<sup>er</sup>** - Le jury de l'examen professionnel ouvert en 2023 pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques, est composé comme suit :

Président :

M. CAMMINADA Stéphane    Attaché statisticien principal de l'Insee

Membre :

Mme PLANSON Sophie        Attachée statisticienne principale de l'Insee

Membres suppléants :

M. YACOUBI Nébil            Contrôleur de 2<sup>e</sup>me classe

Mme DO SANTOS Nelly        Contrôleur principal de l'Insee

**Art. 2.** - Le secrétariat est assuré par Monsieur Stéphane PAGNAT, chef de la section examens et concours du Département des Ressources Humaines. En cas d'empêchement, le secrétariat sera assuré par Madame Nicole SOUNDOURAYEN, gestionnaire de concours.

**Art. 3.** - Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 septembre 2023

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Pour le ministre et par délégation,

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Signé : J.-L. TAVERNIER

## IV – Statistiques

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS

Année	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Taux de présence en %	Nombre d'admis	Taux d'admis en %
2017	5	5	100	4	80
2018	10	8	80	3	38
2019	11	11	100	3	27
2020	13	11	85	5	46
2021	10	6	60	4	67
2022	8	7	88	5	71
2023	9	6	67	6	100

### STATISTIQUES SUR LE PROFIL DES CANDIDATS POUR L'ANNÉE 2022

Niveau d'études	Nombre de candidats	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Part en %
Aucun diplôme ou CAP, BEP, BEPC	7	5	2	88
Baccalauréat ou équivalent	2	2	0	22
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>100</b>

Age	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux d'admis en %
20-29 ans	1	1	1	100
30-39 ans	6	3	3	100
40-49 ans	1	1	1	100
50-59 ans	1	1	1	100
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>100</b>